

Pau, le 7 Septembre 2020

Protocole sanitaire

Le contexte sanitaire qui tend chaque jour à se dégrader davantage nous impose de respecter le protocole sanitaire dans nos établissements. Le premier point essentiel est le port du masque, obligatoire, et en continu. Pour autant, dans certains établissements, sa distribution auprès du personnel enseignant se fait au compte-goutte. Notre administration, pour respecter ses obligations légales et réglementaires, s'est engagée à nous fournir les équipements nécessaires à notre protection, par conséquent celle des élèves. Nous devons rester vigilant-e-s, et insister s'il le faut pour les obtenir. C'est impératif !

De même, aucun-e élève ne peut s'exonérer du port du masque. Signalons immédiatement à la vie scolaire et à l'administration les éventuels refus. Il y va de la prévention sanitaire comme de notre protection administrative, juridique.

Ne nous laissons pas faire, il est du devoir de l'État d'assurer la sécurité de tous les personnels ! C'est pourquoi n'hésitez pas à interpeller votre chef d'établissement en cas de manquement.

En ce qui concerne les personnes dites vulnérables, la liste des pathologies étant restreinte, si votre cas n'y figure pas, nous vous conseillons de faire valoir la nécessité d'aménagements de vos conditions de travail. Contactez nous en cas de problème, afin d'essayer de trouver une autre solution que de céder au chantage de l'administration qui attend que les agents concernés se mettent en arrêt maladie ordinaire, avec jour de carence.

Fermeture d'établissements

Le premier établissement du second degré du département fermé pour cause de cas avéré de COVID est le collège Pierre Emmanuel de Pau. L'ensemble du personnel doit être testé dans les jours à venir, mais d'ores et déjà, professeur-e-s et élèves sont placé-e-s à l'isolement. D'autres cas de personnels ou d'élèves atteints par le virus sont signalés mais n'entraînent pour l'instant pas de fermeture d'établissement. Nous devons rester prudents, des infox circulent régulièrement.

Dans nos établissements, l'administration doit être informée de l'ensemble des cas suspects rapidement. En lien avec la DSDEN et l'ARS, une procédure de gestion doit être mise en place.

De nombreux problèmes vont voir le jour :

- les enseignant-e-s en attente de la confirmation par test RT-PCR, sont mis-es à l'isolement et doivent travailler en distanciel ;
- Si elles/ils sont en complément de service dans d'autres établissements, l'enseignement en distanciel est bien sûr également de rigueur et l'établissement doit aménager l'emploi du temps pour le faciliter ;
- les personnes-contact à risque sont mis en « quatorzaine » par les autorités sanitaires et préfectorales.

Le monde d'avant

La « réforme » des retraites avec l'instauration du Système Universel de Retraite (SUR) est loin d'avoir dit son dernier mot et nous n'avons toujours aucune connaissance précise de la revalorisation envisagée puisque le seul mot d'ordre de la nouvelle ministre de la Fonction publique est la confirmation du gel du point d'indice.

De manière générale, le mépris envers la communauté éducative est grandissant ! Il faut donc se tenir prêts à engager de nouvelles luttes ! C'est pourquoi nous vous invitons à inscrire la date du jeudi 17 septembre dans vos agendas qui marquera la rentrée sociale.

Rassemblements :

Bayonne 10h30 place Ste Ursule
Pau 10h30 place de Verdun

Rentrée des stagiaires

Comme chaque année, beaucoup de professeur-e-s stagiaires sont affecté-e-s dans notre département. Nous avons pu les rencontrer lors des journées d'accueil qui se sont déroulées fin Août à l'INSPE de Pau. En cette période si difficile, exigeante, tant sur le plan des conditions sanitaires que pédagogiques, les collègues stagiaires peuvent parfois se sentir isolé-e-s. En tant que pair-e-s et militant-e-s, nous devons les accompagner et ainsi leur apporter conseils et soutien, et ce tout au long de l'année. Nous vous invitons à prendre contact avec elles/eux pour répondre à leurs interrogations relatives aux divers aspects du fonctionnement administratif et éducatif de nos établissements.

Nous organisons aussi le mercredi 14 Octobre 2020, à PAU un stage syndical ouvert aux syndiqué-e-s et non syndiqué-e-s pour délivrer des informations et partager les analyses du Snes-FSU sur leur début de carrière le matin et sur la première phase du mouvement de mutation, l'après midi.

Pour participer sur la journée, inscrivez-vous avant le 13 Septembre sur le site : <https://bordeaux.snes.edu/-Stages-.html>

Des moyens toujours insuffisants pour les élèves comme pour les personnels

Les demandes du SNES-FSU d'un aménagement des programmes ne sont toujours pas entendues par le ministère, qui agit comme si rien ne s'était passé. Cependant, la reprise des apprentissages de nos élèves post-confinement et vacances scolaires, nécessite d'adapter les conditions de travail par des mesures concrètes : par exemple, des heures d'enseignement à effectifs réduits, pour accompagner, aussi efficacement que possible, les remédiations adaptées aux difficultés spécifiques des élèves, tâche impossible à réaliser dans nos classes surchargées à 30 élèves en collège, 35 en lycée.

Les promesses du gouvernement et du ministère d'attribuer des moyens supplémentaires pour cette rentrée ne sont pas tenues.

Dans le département, nombre d'établissements ont pu, à l'inverse, si mesquin et injuste, constater que leur dotation horaire avait été amputée par le DASEN durant l'été.

Certes, un volant d'HSE est attribué ces derniers jours, en guise d'ajustement de rentrée, mais sur la base de projets des équipes pédagogiques et pour une période de deux mois uniquement. Il ne compense pas la perte des heures postes ni la suppression pure et simple des postes. Il ne favorise pas davantage les conditions de rentrée. Cette pratique néo-managériale, illustration parfaite du « monde d'avant », augure de la poursuite d'une politique éducative gouvernementale, au rabais, amplificatrice des grandes inégalités socio-scolaires existantes, de nos difficultés d'enseignement, de la faiblesse de la reconnaissance de nos professions.

Le mépris envers la communauté éducative, les élèves et les parents, décidément, ne se dément pas.

Concernant les réformes du lycée et du baccalauréat, le maintien des « EC » en trois épreuves distinctes et la délivrance du diplôme 2019 donnent toute la mesure de la politique menée par le ministre. Leur entrée complète en vigueur en cette rentrée pose clairement la pertinence de ces réformes et de la politique éducative poursuivie par le ministre et son cabinet remanié en trompe l'œil (avec un directeur de cabinet issu de l'armée).

Réagissons, en organisant rapidement les heures d'informations syndicales, pour recenser les besoins, faire respecter nos droits, porter nos revendications à l'administration, en informer le bureau départemental du Snes-FSU .